



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-038-2025-01

PUBLIÉ LE 21 JANVIER 2025

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) / Pôle Jeunesse, Engagement, SNU

IDF-2024-12-30-00018 - Arrêté portant modification des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative (2 pages)

Page 3

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2025-01-21-00007 - Arrêté modificatif du 21 janvier 2025 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95) (2 pages)

Page 6

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports (DRAJES)

IDF-2024-12-30-00018

Arrêté portant modification des membres de la
commission régionale consultative du fonds pour
le développement de la vie associative



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
Jeunesse, engagement et sports**

**ARRETE N° 2024 -
portant modification des membres de la commission régionale consultative
du fonds pour le développement de la vie associative**

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PREFET DE PARIS,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,**

- VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.133-3 et R.133-13;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;
- VU** le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret n° 2018-1211 du 21 décembre 2018 modifiant le décret n° 2018-460 du 8 juin 2018 relatif au fonds pour le développement de la vie associative ;
- VU** le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre et notamment les articles 5 à 8 ;
- VU** le protocole national du 15 décembre 2020 conclu entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre des missions de jeunesse, d'engagement et de sports ;
- VU** l'arrêté n° 2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;
- VU** le protocole régional et départemental du 24 décembre 2020 conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris ;
- VU** l'arrêté n° IDF-030-2023-12 du 13 décembre 2023 portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative ;
- SUR** les propositions du Mouvement associatif d'Ile-de-France en date du 6 décembre 2024 ;

Délégation régionale académique jeunesse,
engagement et sports (DRAJES)
6/8 rue Eugène Oudiné - CS 81360
75634 PARIS CEDEX 13

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'article 6 de l'arrêté n° IDF-030-2023-12 du 13 décembre 2023 portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est modifié comme suit :

« Sont désignés membres de la commission en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative :

- Madame Jane BUISSON, Association France Nature Environnement Ile-de-France ;
- Monsieur Sébastien CHAILLOU-GILLETTE, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire ;
- Madame Evelyne CIRIEGI, Comité régional olympique et sportif (CROS) Ile-de-France ;
- Madame Raphaëlle DELAUNAY, Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) ;
- Monsieur Thierry DUVAL, Réseau des musiques actuelles en Île-de-France ;
- Madame Catherine LESTERP, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles ;
- Monsieur Rémi GAGNAYRE, Laboratoire de Santé Publique Université Paris 13 ;
- Madame Charlotte NICLAUSE, Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CRAJEP) Ile-de-France. »

ARTICLE 2 :

L'article 7 de l'arrêté n° IDF-030-2023-12 du 13 décembre 2023 portant désignation des membres de la commission régionale consultative du fonds pour le développement de la vie associative est modifié comme suit.

« Sont désignés membres de la commission régionale consultative en qualité de personnalités qualifiées en raison de leur engagement et de leurs compétences reconnues en matière associative, par le Mouvement Associatif d'Île-de-France (MADIF) :

- Madame Cécile AFANYAN, Mouvement associatif d'Ile de France ;
- Monsieur Laurent DELATTRE, Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire d'Ile de France ;
- Monsieur Florence DURIEUX, Union francilienne des centres sociaux ;
- Madame Pascale EON, Réseau réemploi d'Ile de France ;
- Monsieur François HENRION, Union nationale des associations de tourisme et de plein air d'Ile de France ;
- Monsieur Jean-Yves MARILLIER, Graine Ile de France ;
- Madame Viviane MONNIER, Union régionale solidarité femmes ;
- Monsieur Robert TURGIS, président du Mouvement Associatif d'Ile de France. »

ARTICLE 3 :

La Préfète, secrétaire générale aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et la déléguée régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Paris, le 30 décembre 2024

Pour le Préfet de région et par délégation
La Préfète, Secrétaire générale
aux politiques publiques

Signé

Marie GAUTIER-MELLERAY

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2025-01-21-00007

Arrêté modificatif du 21 janvier 2025 - portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations
Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

**Arrêté modificatif du 21 janvier 2025 – portant modification de la composition du conseil
d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)**

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 18 octobre 2022 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté modificatif du 20 janvier 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise n°3/2023 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise.

Vu l'arrêté modificatif du 14 décembre 2023 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 19 février 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 04 avril 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté modificatif du 31 juillet 2024 – ADP CA CAF du Val d'Oise - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

Vu l'arrêté modificatif du 17 janvier 2025 – portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF 95)

Vu les propositions de candidature émanant, au titre des représentants des assurés sociaux, de la Confédération générale de travail -Force ouvrière (CGT-FO) ;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2024 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, chef de l'antenne de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté modificatif du 17 janvier 2025 est retiré.

Article 2

Sont nommés membres du Conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Val-d'Oise :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur demande de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Suppléants :

M.ABRAHAM (Teddy) en lieu et place de M. HAPPA (Hamid).

M.DUPRE (Pascal) en lieu et place de M. MICHEL (Laurent).

Article 3

Le chef d'antenne de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 21 janvier 2025

La ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles,

Pour la ministre et par délégation :

Signé : Le Chef d'antenne
Guy-Michaël DALIN